

S. A. Reconnoissent les Espagnols encores
 entre deux feul, et eux mesmes aussy comme
 ayant également à craindre les forces de
 leurs amis et les ruses de leurs ennemis, et les
 plus avisés croient que la France à la fin se
 verra empatroniser de nos provinces mesmes. ce qui
 cause tant de difficultez et deffiances parmi
 nos gens que je n'y voy point encor de peur, non
 plus qu'aucun mesmes comme je crois. Mais j'ay
 grand tort de vous embesmer sur ce subyet d'
 exarime et de cric. Dieu nous doint ce qu'il
 connoist nous estre salutaire,

24 Augustus 1646. On parle ici fort des grandes
 avantages qu'on a stipulé pour S. A. à la venue
 de 500 m. Le Sautois par au et pour Madame la
 princesse qu'elle aura le Marquisat de Pragues
 et la ville de Souverain. Quelqu'un parlent
 aussy de Turin. Et dit on là desus qu'on se
 doit pas esbouter qu'elle face l'adversite pour
 les Espagnols contre les Francois. Je n'ay lais
 de continuer la piece et suis contraint de vous
 dire que j'ay bien de la peine à respondre à Mr.
 Anselm sur la preoccupation qu'il accuse de Mess^{rs}
 nos plénipotentiaires, meque existimare non esse
 esse nostre Gallos irritare. In modo puto
 etiam a S. C. peccari. Plura non licet addere.

20 Decembris 1646. La haste me fist oublier à
 vous dire que Mess^{rs} Verholt et nostre Geffier
 Pruyers sont grandement faulx de ce que mes
 Puyers a obtenu ^{Carte de} ~~la~~ survivance de la recepte de
 Grave, laquelle avoit esté donné de par S. A.
 au fils de Mr. Verholt. Ne veulent que ce soit
 vous qui aye rendu nostre maître mauvais
 garant de ce qu'il avoit promis, et led. Geffier
 s'est infatué de cette opinion que les Ministres
 des Princes se prevaldront dorénavant
 à demander les charges de la mais on au prejudice
 des domestiques et que tout se fera par voyes
 obliques supplet aux embaschies et aux surprises.

Que ne pourra faire M. de Duplechem
avec le Ministre de la France? dit-il et avec
une contenance d'un homme qui parle avec
respect. Nos collègues l'on fait bien
remarque. C'est en somme une flaque qui il
a que sa source sera gâtée. Je vous prie de
vivre avec cet homme comme avec un homme
du temps corrompu. Utter mutua disputatione
et in domo quibus peccatis arbitris. Vous pouvez
librement dire à Madame la princesse que je
vous ay donné avis de la calomnie dont on
vous a voulu noircir auquel de leur Altesse.
Sachez que Madame s'est bien montrée comme
vous aie d'embrasser ma petite apologie contre
lad. calomnie. Littera tamem manere videbatur.
Nominum calomniarum deintare non possumus
apud Principes in deteriora promissiones. Je parlerai
peut avec l'italo le député de Gualdred qui
par ordre de S. A. Car on la lettre de mort
maître à Madame S. A. écrit qu'il est entroppe,
l'italo et qu'il espère de se venger un peu contre
Luy. J'ai vu cela de mes yeux en lad. lettre de
laquelle elle m'a tenu une bonne partie dont le
sommaire estoit que S. A. s'estonné que ceux de
Hollande lui font prendre l'heur de che. et qu'on
voudoit qu'il entreprit avec quelq. chose un
favor des desjeins de France pour divertir l'ennemi
ni à bon escient de. Elle se montra fort
affectueux à l'alliance de Steanony. Je vous
marque ceci afin que vous soyez desirieux de
l'opinion que vous pouvez avoir en face de devant
de quelques quod Principi nostro cum S. M.
interceptat. Vos plura sanatum videtur. Madame
de Dona s'est plaint à moy de M. Kuyper. Elle la
luy garde bonne. Apprenez vous de cela.

Angewyfeld de herstelling in
lyne waardigheid

26 Sept. 1646. Pour vos amis se reconnoissent et tremont
de votre rebauction et ma femme et moy très,
faillons de joye. Elle me pria de vous écrire de l'alle